

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN

Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique

N° Anonymat : **V240NAT1183206** Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 - 1037 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

LOGO MINISTÈRE

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE XXX

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Affaire suivie par : Nom prénoms, Attaché(e)

Chargé(e) de mission "Réforme des lycées professionnels"

Téléphone, adresse mail

Lieu, date

Note à l'attention de Monsieur le Recteur
de l'académie de XXX

sous couvert de Madame la secrétaire
générale

Objet : Préparation de la réunion du 14 décembre 2023 avec
l'ensemble des proviseurs de lycées professionnels relative
à la mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels

Annexes : - Proposition de déroulé de la réunion du 14/12/23
- Cartographie des acteurs liés à l'insertion des élèves

Monsieur le Recteur,
La réforme des lycées professionnels se déploie progressivement
depuis la rentrée 2023. Cette réforme ambitieuse porte
plusieurs objectifs : mieux accompagner chaque lycéen et

1. / 8...

agir contre le décrochage, faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour toute notre économie, améliorer l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des lycéens professionnels, donner aux équipes pédagogiques des moyens pour agir.

Après un peu plus de trois mois de mise en œuvre des premières mesures de cette réforme, une réunion avec l'ensemble des proviseurs des lycées professionnels de l'académie de xxx est prévue le 14 décembre 2023. Cette réunion aura pour objectif de faire un bilan de la mise en œuvre de la réforme. Afin de vous permettre de préparer cette réunion, la présente note vous présente les différentes évolutions prévues par la réforme (I) et vous propose ensuite un calendrier de mise en œuvre des différentes mesures (II).

I. Les évolutions prévues par la réforme de la voie professionnelle

La réforme des lycées professionnels se veut exigeante et se décline en 12 mesures qui ont pour but d'améliorer la formation des lycéens professionnels (A) et de faciliter leur orientation, leur insertion professionnelle et leur poursuite d'études (B).

A - L'amélioration de la formation des lycéens professionnels.

Afin que la voie professionnelle devienne une voie de réussite et d'excellence, comme souhaité par le Président de la République, la réforme prévoit plusieurs mesures ayant pour but de permettre aux élèves d'acquérir des savoirs fondamentaux solides tout en tenant compte de leur diversité de parcours et d'ambitions.

Deux mesures s'appliquent depuis la rentrée 2023

dans les lycées volontaires, et s'appliqueront dans tous les lycées professionnels à la rentrée 2024 :

- l'enseignement du français et des mathématiques en effectifs réduits en seconde professionnelle (et une augmentation du volume de ces heures d'enseignement en première et terminale), afin de consolider ces savoirs fondamentaux ;
- l'ouverture d'options, telles que les langues, le codage ou encore l'entrepreneuriat, afin d'encourager les ambitions des élèves selon leurs afférences.

La réforme des lycées professionnels prévoit également une profonde transformation de l'offre de formation afin de la moderniser et de l'adapter au marché de l'emploi.

Un quart des diplômes existants sera ainsi renouvelé d'ici la rentrée scolaire 2025 pour s'adapter à la transformation des métiers (modernisation des contenus, simplification des intitulés, prise en compte de thématiques actuelles comme la transition écologique ou le défi numérique...).

De nombreuses filières ne garantissant pas la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des élèves, alors que de nombreuses entreprises ont des difficultés de recrutement, le nombre d'ouvertures et de fermetures de formation va être d'émultiplié avec pour horizon la fermeture de 100% des formations non insérantes à la rentrée 2026.

Ces mesures sont directement liées à la nécessité d'améliorer l'orientation, l'insertion et la poursuite des études.

B. Faciliter l'orientation, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études

Le lycée professionnel doit devenir un choix pour les jeunes et une solution pour les entreprises. Afin de faciliter le lien entre les lycéens et le monde professionnel, plusieurs mesures sont prévues par cette réforme :

- la création dans tous les lycées professionnels depuis la rentrée 2023 d'un "Bureau des Entreprises" pour accompagner les lycéens en leur ouvrant un réseau professionnel, et créer un point d'entrée pour les entreprises.

- l'augmentation de la durée des stages en

terminale (minimum 6 semaines)

- la mise en place d'une gratification des stages des lycées professionnels sous réserve de leur assiduité

La poursuite d'études est également une option encouragée par la réforme des lycées professionnels. Des élèves de terminale pourront bénéficier de 4 semaines de cours intensifs afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur. Des formations courtes et complémentaires en BAC + 1 seront également ouvertes.

La lutte contre le décrochage est un des objectifs majeurs de cette réforme avec deux mesures phares qui s'appliquent dans tous les lycées professionnels dès la rentrée 2023 :

- Dispositif "Tous droits ouverts" : permet aux établissements de déclarer immédiatement les signaux de décrochage et de mobiliser tous les acteurs internes ou extérieurs au lycée pour aider l'élève

- Dispositif "Ambition emploi" : un dispositif d'accompagnement des élèves sortant du lycée sans solution.

II - Proposition de calendrier de mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels et points de vigilance

Afin de mettre en œuvre les mesures ambitieuses de cette réforme, cette note vous propose un calendrier^(A) tout en vous alertant sur les points de vigilance (B).

A - Proposition de calendrier

Certaines mesures s'appliquent dès la rentrée 2023, telles que la mise en place des Bureaux des Entreprises dans tous les lycées professionnels, le versement des gratifications de stage (à partir de janvier 2024), les dispositifs de lutte contre le décrochage et l'ouverture et la fermeture de certaines formations.

Afin de vous assurer de la mise en œuvre de ces mesures, il semble nécessaire de communiquer et

Epreuve - Matière : 101 - 1037 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

auditer les établissements concernés sur :

- les mesures mises en oeuvre et les modalités de mise en oeuvre

- les difficultés rencontrées

Un bilan à mi-année scolaire (début février 2024) devra être effectué auprès des chefs d'établissement.

D'autres mesures ne s'appliquaient quant à elles qu'aux lycées volontaires : enseignements fondamentaux en classe réduite, options, formations courtes BAC+1.

Selon le même calendrier que précédemment, ces établissements pourront être interrogés. Au printemps 2024, ces mesures devront faire l'objet d'une communication (note) auprès de l'ensemble des lycées professionnels.

Une réunion pourra également être organisée et sera l'occasion de recueillir les retours des lycées volontaires.

La transformation de l'offre de formation étant pluriannuelle, elle devra faire l'objet d'un suivi ^{annuel} de la part des services académiques afin de :

- recueillir les indicateurs ^{taux} d'insertion ou poursuite d'études de chaque formation)

- échanger avec les chefs d'établissement sur les formations qui pourraient fermer et les conséquences sur les personnels enseignants

Des jalons peuvent être prévus à cet effet chaque trimestre.

B - Points de vigilance

Cette réforme étant très transformante, il apparaît nécessaire de communiquer et échanger très régulièrement avec les chefs d'établissement.

La formation des proviseurs et de leurs adjoints mais aussi la formation des professeurs devra être une priorité dès cette année.

L'engagement des professeurs dans l'application de ces mesures étant le gage de leur réussite, il convient de les informer et de les former.

Les Bureaux des Entreprises mis en place en septembre 2023 et les animateurs de ces bureaux doivent également faire l'objet d'un suivi régulier. Le coordinateur académique des Bureaux des Entreprises pourra ainsi les inviter à des réunions ou des formations régulières.

Le dialogue social reste important dans la mise en œuvre de cette réforme. Des instances représentatives pourront être tenues informées des indicateurs relatifs aux différentes mesures de cette réforme.

L'ambition de toutes ces mesures nécessite un fort échange avec les différents acteurs, sans oublier les familles et les élèves quant aux dispositifs d'aide et de soutien mis en œuvre dans les établissements.

Je me tiens à votre disposition, Monsieur le Recteur, pour tout complément à ces informations.

Attaché(e)

Annexe 3: Proposition de déroulé de la réunion du 14 décembre 2023.

Invités : Proviseurs des lycées professionnels de l'académie
de xxx

Secrétairie générale et ses adjoints

DASDEN et leurs adjoints

DRAFPIC

DRAIO

DAFPEN

DAFPE

Conseillère technique de service social

Inspecteurs du second degré concernés par la réforme

Réunion animée par Monsieur le Recteur

Objet de la réunion : Premier bilan de la mise en oeuvre
de la réforme des lycées professionnels

Début de la réunion : 14h.

① Introduction - objet de la réunion - par M. le Recteur

② Tour de table rapide

③ Présentation des mesures - clés de la réforme
et de leur date de mise en oeuvre

Support : Powerpoint préparé par le secrétariat général

④ Echange avec les proviseurs sur la mise en oeuvre des
différentes mesures, leurs difficultés, les interrogations

⑤ Proposition de nouvelle date de réunion, ou de
mise en place de groupes de travail thématiques selon
les difficultés

⑥ Conclusion - Remerciements

Annexe 2 : Cartographie des différents acteurs concernés par les mesures facilitant l'insertion des élèves

